

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 16 mai 2025

**Présents :**

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, ORLIANGES, FOURCHES, MANCI, SAGE

**Absents excusés :**

Mme POUGET  
M. VILLETTE  
M. RHODES (procuration à M. MAZEAUD)

**Secrétaire de Séance** : MME VILLATOUX

Madame la Maire indique que la commission Associations s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions des associations.

- Suite à l'examen des demandes par la commission, Mme la maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2025.
- Après en avoir délibéré, après que Mme BOUDRIE, M. CHAMBRAS, Mme CLEDIERE et M. ORLIANGES aient indiqué ne pas prendre part au vote, le conseil municipal, à 13 voix pour décide de fixer comme suit le montant des subventions à verser pour 2025 :

AS SEILHAC RUGBY	4 500€
ARTS ET CREATIONS	100€
GFI Seilhac	200€
AUTOMNE SEILHACOIS	1000€
LE BREZOU	2200€
AS SEILHAC FOOTBALL	4000€
FNACA	80€
ECOLE DE RUGBY NSL	500€
QI GONG Energie	100€
SEILHAC ATHLETIC CLUB BASKET	3000€
SPORTS ET LOISIRS des MONEDIERES	300€
JUMELAGE SEILHAC / HILPOLTSTEIN	100€
BADMINTON LES BOIS FURIEUX	300€
COMICE AGRICOLE CANTONAL	100€
ATOUS CIRK	300€
SEILHAC HISTOIRE ET PATRIMOINE	200€
ASS des AMIS DU FESTIVAL DE LA GENTE	100€

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Simone CROUZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250522-D027-2025b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2025  
Publication : 23/05/2025

